



Premier ministre

Hôtel de Matignon, le 16 janvier 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

M. Bernard CAZENEUVE, Premier ministre, a reçu lundi 16 janvier à l'Hôtel de Matignon M. Dimítris AVRAMÓPOULOS, Commissaire européen chargé de la Migration, des Affaires intérieures et de la Citoyenneté.

Le Premier ministre a rappelé la détermination du Gouvernement français à obtenir l'accélération de la mise en œuvre des mesures européennes sur les questions migratoires et la sécurité intérieure de l'Union.

Concernant les migrations, le Premier ministre et le commissaire ont rappelé leur conviction que seule une réponse globale et fondée sur la solidarité et la responsabilité permettrait à l'Union européenne de répondre efficacement au défi migratoire.

Dans ce contexte, le Premier ministre a rappelé la nécessité de poursuivre et d'amplifier la mise en œuvre de toutes les décisions prises à l'échelle de l'UE depuis plus de deux ans : programme de relocalisation des personnes en besoin de protection vers l'UE, qui concernent tous les Etats membres (la France est le premier pays contributeur à ce programme européen de relocalisation, ayant accueilli à ce jour plus de 30% des personnes relocalisées à partir de la Grèce), réforme du droit d'asile européen, mise en œuvre des pactes migratoires avec cinq pays de transit et d'origine prioritaires (le Mali, le Sénégal, l'Ethiopie, le Niger et le Nigeria).

S'agissant de la sécurité des frontières extérieures de l'UE, essentielle pour parvenir à la maîtrise des flux migratoires et pour lutter efficacement contre le terrorisme, le Premier ministre a salué les récentes décisions adoptées et souligné l'urgence de les traduire concrètement dans les faits : qu'il s'agisse de la mise en œuvre opérationnelle de l'agence de gardes-frontières et gardes côtes européens (et à cette fin de la constitution de la réserve opérationnelle de 1500 personnes) ; ou de la mise en œuvre de l'accord de décembre sur les contrôles systématiques et obligatoires à l'entrée et à la sortie de l'espace Schengen.

Le Premier ministre a également insisté sur la nécessité d'adopter rapidement les textes visant à mettre en place, d'une part, un outil d'enregistrement des passages aux frontières extérieures intégrant les ressortissants de l'UE (système entrées/sorties) et, d'autre part, un système permettant d'enregistrer et contrôler les voyageurs dispensés de visa court séjour en amont de leur arrivée sur le territoire de l'UE (« ESTA européen »).

Toutes ces mesures sont essentielles pour retrouver la maîtrise pleine et entière de l'espace Schengen.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 - 01 42 75 80 15

communication@pm.gouv.fr